

Suivi des travaux...

Sécurité

Dans le cadre de la sécurisation des piétons et des enfants, les trottoirs rue Pierre-et-Marie-Curie ont été revêtus d'enrobé.

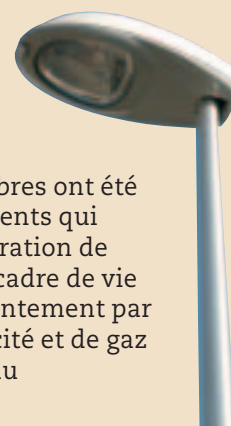


Stationnement

Afin d'assurer la sécurité des enfants à proximité de l'école Sainte-Cécile, un trottoir a été créé et le stationnement des véhicules a été aménagé avec la délimitation d'emplacements de parking rue Blaise-Pascal.

Nouveaux candélabres

Rue Édith-Piaf, de nouveaux candélabres ont été implantés pour remplacer les précédents qui n'étaient plus aux normes. Cette opération de sécurité permet ainsi d'améliorer le cadre de vie du quartier. Elle a été financée conjointement par le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz (SIEG), la Ville et les copropriétaires du lotissement des Ménestrels.



Caserne des sapeurs-pompiers

La dernière phase des travaux du bâtiment du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vient d'être terminée avec la réfection des enduits de façade.



RÉCEPTION DE TRAVAUX À LA PRADE

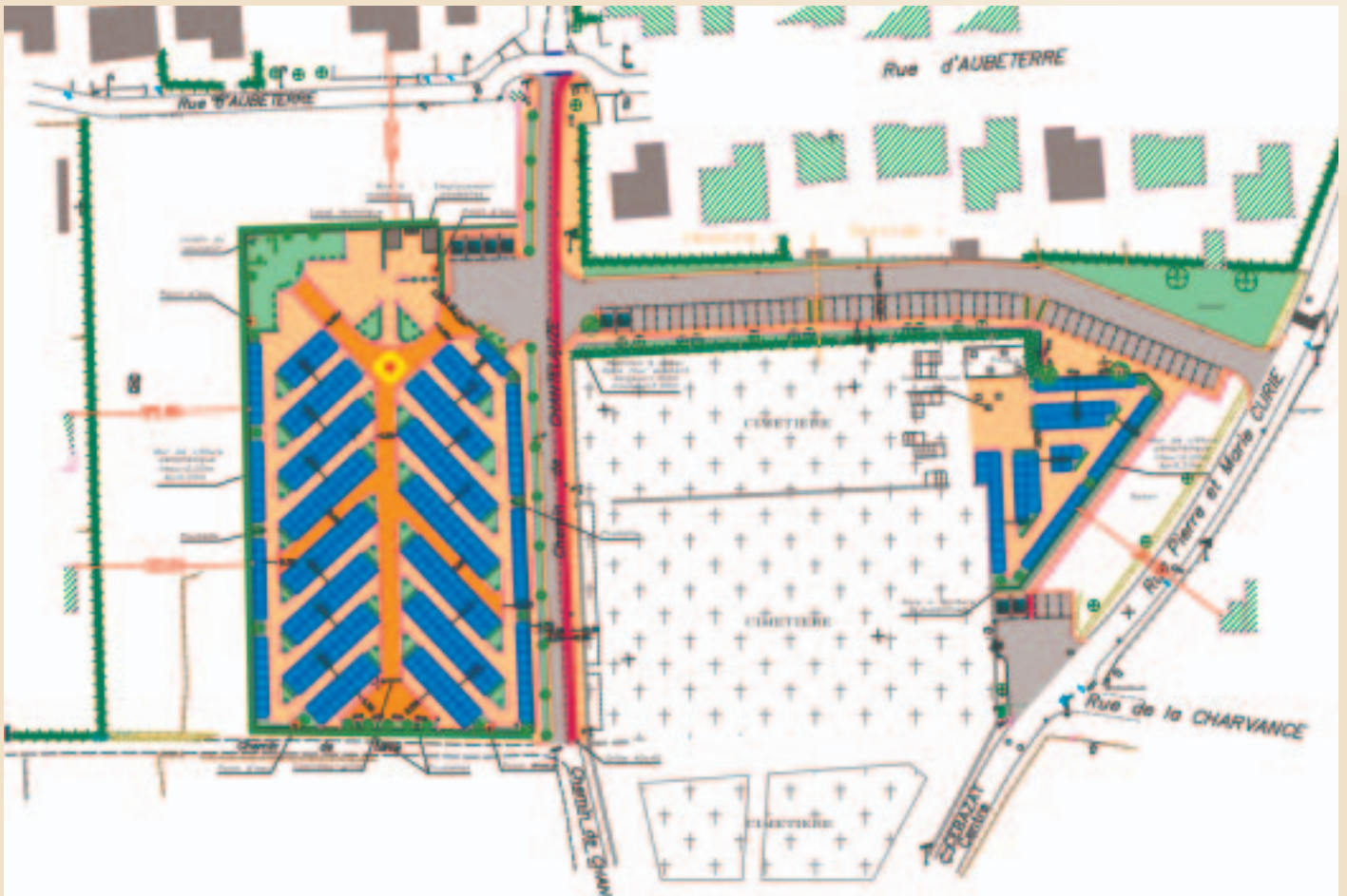
Après un décapage de l'ensemble du terrain, la création d'un drainage, la mise à plat des surfaces, la pose d'un arrosage intégré à partir d'une pompe électrique installée dans un puits sur les berges du Bédât, en septembre 2006, l'engazonnement a pu être réalisé début novembre.

Mardi 5 décembre, M. Auby, maire de Cébazat, accompagné de M. Bernon, adjoint en charge des travaux, M. Bouvier, directeur du service technique et Sébastien Guillot, chargé de mission, s'est rendu sur les trois terrains de football à La Prade. Ils ont rencontré M. Dury, de l'entreprise Parc et sports, pour la première réception des travaux. Sur le terrain, des points techniques ont été abordés, comme l'arrosage intégré, son fonctionnement, l'entretien du gazon, etc. Cette réception clôt la première phase des travaux. Une étude de la fermeture du complexe et d'aménagement comprenant les accès, la circulation, l'éclairage, la création de vestiaires est en cours de réalisation. La remise de chantier est prévue pour fin 2007 / début 2008.



EXTENSION DU CIMETIÈRE

Répondre aux besoins et anticiper l'avenir



Le premier grand chantier de l'année 2007 sera l'extension du cimetière qui ne suffira plus d'ici deux à trois années.

Son occupation actuelle est de 1 300 concessions vendues et 63 disponibles ; 49 cases du columbarium vendues et 12 disponibles ; 26 emplacements en terrain commun occupés pour 36 de libre. Une étude de faisabilité technique, confiée au cabinet GEOVAL en 2006, préconise une augmentation de la capacité du cimetière de 450 concessions doubles supplémentaires avec une extension sur deux secteurs :

- au nord-est du cimetière actuel sur la partie publique ;
- et au nord-ouest, plus précisément à l'ouest du chemin de Chantelauze, sur des parcelles acquises au cours de ces derniers mois auprès de propriétaires privés.

L'étude a défini l'aménagement de cette extension : jardin du Souvenir, emplacement des concessions, des cheminements, des espaces communs, du mur de clôture,

création d'accès et d'aires de stationnement, traitement du chemin de Chantelauze en voie de circulation. L'aménagement paysager sera particulièrement soigné.

L'opération se déroulera en deux temps. Une première tranche, au Nord-Est, dans le 1^{er} semestre 2007, d'un montant estimé à 278 760 € HT, consistera à aménager près de 4 000 m² de terrain destinés à accueillir 78 concessions doubles et permettant l'agrandissement du columbarium actuel.

Une seconde tranche, dans les années à venir, au nord-ouest, d'environ 7 000 m², bénéficiera de son propre accès et offrira une capacité de 369 concessions doubles. Le Chemin de Chantelauze sera alors bordé d'un mail arboré et piétonnier. Parallèlement à ce projet d'extension, la commune a engagé deux procédures administratives pour libérer des emplacements sur l'actuel cimetière.

Il s'agit d'une part de la reprise de concessions en état d'abandon. 49 sépultures ont fait l'objet, en avril 2006, d'un constat d'abandon. Si, dans un délai légal de trois ans, aucun entretien n'est réalisé par les propriétaires, les emplacements pourront être repris par la commune et augmenteront ainsi le nombre de concessions disponibles.

D'autre part, la procédure de reprise de sépultures en terrain commun a permis de libérer, en novembre 2006, 47 emplacements dont 23 devenus des concessions et 24 de nouveaux emplacements en terrain commun.

Ainsi l'agrandissement réalisé dès 2007, le projet d'extension prévu pour les prochaines années et les procédures administratives dernièrement menées permettront de répondre à une demande croissante pour les prochaines décennies.

Cette démarche globale illustre la volonté municipale d'action pour 2007 et d'anticipation pour l'avenir.